

CCR PACA-Corse de l'OPPBTB (Conseil du comité régional)

Pilotage

Les séances sont animées par le Directeur régional et sont présidées alternativement (tous les deux ans), par un représentant des travailleurs salariés et par un représentant des employeurs.
La date de réunion et l'ordre du jour sont fixés par le Président de séance et le Directeur régional ou son représentant lors de la réunion de Bureau (réunion préparatoire du CCR qui réunit le Président, le Vice-Président, le Directeur d'agence et le secrétariat de séance) programmée 15 jours avant la réunion du CCR.

Composition

– Président : M. Ahmed OUGHITE (FO) - Vice-Président : M. Gérard GIDDE (CAPEB)
– Membres

Salariés :

Mme Nicole RIEUX, CFDT (titulaire)
M. Jean-Claude DAMIANI, CFDT (suppléant)
M. André KAVAZIAN, CFE-CGC (titulaire)
M. Michel DELANNOY, CFE-CGC (suppléant)
M. Colagero CAFIERI, CGT (suppléant)
M. Franck BONCI, CGT (suppléant)
M. Antonio PIQUERAS, CFTC (titulaire)
M. Raphaël DUPUY, CFTC (suppléant)
M. Ahmed OUGHITE, FO (titulaire)
M. Rhida AZZABI, FO (suppléant)

Employeurs :

M. Gérard GIDDE, CAPEB (titulaire)
M. Jean SOLIS, CAPEB (suppléant)
M. Christian BRUNEL, FFB (titulaire)
M. , FFB (suppléant)
M. Michel RODOT, FFB (titulaire)
M. Michel SORBARA, FFB (suppléant)
M. Jacques DI STEFANO, FNSCOP BTP (titulaire)
M. Noël BLUTEL, FNSCOP BTP (suppléant)
M. Alain FAÏSSE, FNTP (titulaire)
Mme Delphine CIRGUE, FNTP (titulaire)

Périodicité

Le CCR se réunit 4 fois/an en session ordinaire, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Contact

Nom : Pierre KNISPEL, Directeur d'agence - ☎ : 04 91 16 03 82 / 06 17 36 29 21

@ : pierre.knispel@oppbtp.fr

Objectifs

Les CCR régionaux assistent le CCN, Conseil du comité National et contribuent, au sein de leurs propres organisations syndicales et en entreprises, à la promotion de l'OPPBTB et de ses outils, à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes à l'OPPBTB.

Missions

L'OPPBTB favorise l'approche partenariale avec les organisations professionnelles et syndicales du BTP dont la complémentarité d'actions est attendue des entreprises.
Les membres du CCN (Conseil du Comité National), règlent par leurs délibérations, les affaires de l'organisme, déterminent les orientations de l'organisme, fixent le programme annuel et adoptent le rapport d'activité, conformément à la politique générale de prévention et d'amélioration des conditions de travail définie par le Ministre chargé du travail, en concertation avec les organismes chargés de la sécurité de la santé et de l'amélioration des conditions de travail.
Les membres des CCR (Conseils des comités régionaux) sont également associés à l'élaboration du programme annuel (Plan Régional de Prévention) ; ils proposent des orientations régionales, en tenant compte des directives nationales ainsi que des expériences et retours de terrain.

Éléments de perspective

Les CCR sont des instances dont les missions et la composition sont définies par le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008. De par leur participation à l'élaboration du programme annuel, ils font partie intégrante du Plan Horizon 2020-2022.